

décrets et arrêtés

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du ministre des finances du 18 mars 1998, portant révision du taux d'intérêt appliqué au titre des prêts sur gages.

Le ministre des finances,

Vu l'article 62 bis du code de la comptabilité publique,

Vu l'arrêté du ministre des finances du 18 juillet 1983, fixant les conditions et les modalités d'octroi des prêts sur gages et notamment son article 5.

Arrête :

Article unique : les montants des prêts sur gages sont assortis d'un intérêt annuel de 8% ; payable lors du remboursement du prêt en principal.

Tunis, le 18 mars 1998.

Le Ministre des Finances

Mohamed El Jeri

Vu

Le Premier Ministre

Hamed Karoui